

## LES EFFETS DES OFFICIERS ET SOLDATS DÉCÉDÉS OUTRE-MER

*Développement de la division des successions du ministère de la Milice depuis son inauguration en 1916.*

“Que deviennent les effets des officiers et soldats qui meurent outre-mer?”

Ce sujet se trouve traité dans la loi dite “Regimental Debts Act”, en vertu duquel le secrétaire d'Etat est responsable du rassemblement de tous les effets personnels, y compris la solde échue du défunt. Le travail réel de rassemblement et distribution, cependant, est exécuté par la division des successions du ministère de la Milice. Pour donner un exemple de la manière dont le travail de cette division s'est accru pendant la guerre actuelle, il suffit de rappeler que le 7 mars 1916, date où la division fut organisée, le personnel entier se composait d'un capitaine, d'un simple soldat, d'un commis et de deux sténographes, tandis qu'à présent il compte deux majors, deux capitaines, trois lieutenants, vingt commis militaires d'autres grades et douze commis civils. Tous les militaires ainsi employés sont avocats et ont fait du service au front.

La procédure adoptée dans la liquidation des successions est absolument parfaite, quoique simple. Le décès du soldat en France est câblé en Angleterre, puis à Ottawa. On rassemble ses effets personnels, on les empaquette et on les expédie à la base. Là ils sont marqués et un inventaire en est dressé pour être envoyé avec le colis au bureau de la solde et des archives, à Londres, où une nouvelle vérification a lieu; on enveloppe ensuite les effets pour en faire la distribution, en y ajoutant tout ce que le soldat a laissé en Angleterre avant de se rendre en France. Le colis est alors expédié à la division des successions, à Ottawa —si le plus proche parent habite le Canada.

### SOLDE ENVOYÉE À OTTAWA.

Quant à la solde échue au défunt, le payeur en chef d'outre-mer clôt son compte dès qu'il a reçu l'avis officiel du décès—en portant au crédit du compte la solde et les allocations jusqu'au dernier jour du mois courant, inclusivement. Afin de se procurer et de liquider, si possible, tous les comptes dus par le défunt pendant son séjour en Europe, on laisse écouler six mois. A l'expiration de cette période le compte de solde, avec tout testament qui peut s'y trouver inclus, est expédié à la division des successions: à Ottawa, en même temps que les effets personnels mentionnés plus haut. Si on ne trouve aucun testament, la succession est administrée conformément à la loi de la province où le défunt avait son domicile, après qu'on a pris bien soin de situer ce domicile avec exactitude.

Le testament ordinaire du militaire, fait au camp ou en campagne, ne régit que la distribution des effets personnels et n'affecte pas la propriété immobilière. C'est pourquoi

la division des successions a fait imprimer une formule de testament que tous les soldats sont priés d'employer avant de passer la mer. La preuve que ce conseil a été suivi se trouve dans le fait qu'il y a actuellement dans les cartons du bureau des successions plus de 200,000 originaux de testaments laissés par les officiers et soldats de l'armée expéditionnaire du Canada. Dans les cas où les bénéficiaires des successions habitent ailleurs qu'en Amérique du Nord ou du Sud, la distribution se fait par l'intermédiaire du bureau des successions d'outre-mer.

Les magasins d'Ottawa sont constamment remplis d'effets personnels soigneusement empaquetés et étiquetés, ayant appartenu à des officiers et soldats, et qu'on est en train de distribuer. Toutes les précautions possibles sont prises pour qu'aucun article contenu dans un colis ne se perde. Comme tous les commis préposés à la manutention des colis sont des soldats rapatriés, ils savent bien toute la valeur de sentiment que représente l'objet le plus infime laissé par le défunt. Avant d'être expédié à sa destination finale, chaque paquet est scellé au moyen d'un sceau de plomb numéroté. Malgré tous les hasards du voyage, accrûs par les exigences du trafic, la proportion des objets perdus est remarquablement faible.

### AU DÉCÈS D'UN OFFICIER.

Quand un officier ou un soldat meurt au Canada, ses effets personnels sont rassemblés sous la direction de l'officier commandant et on les garde en attendant les instructions du directeur des successions militaires. Le testament, s'il y en a un, et le compte de solde sont envoyés à Ottawa, et la succession est alors liquidée de la manière ordinaire.

Quant aux soldats qui sont frappés d'aliénation mentale et internés dans quelque institution, toutes les matières les concernant, en dehors des arriérés de solde, tombent sous la juridiction du ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile, auquel les demandes de renseignements devraient être adressées. La distribution des arriérés de solde ne peut être réglée que par l'intermédiaire du fonctionnaire compétent pour la province où le défunt avait son domicile. Voici quels sont ces fonctionnaires dans les différentes provinces:

Ontario—L'inspecteur des prisons et de la charité publique, Toronto.  
Québec—Le procureur général, Québec, P.Q.

Nouvelle-Ecosse—Le procureur général, Halifax, N.-E.

Nouveau-Brunswick—L'hon. premier ministre, Fredericton, N.-B.

Manitoba—L'administrateur des successions d'aliénés, Winnipeg, Man.

Colombie-Britannique—L'inspecteur des municipalités, Victoria, C.-B.

Ile du Prince-Edouard—Le procureur général, Charlottetown, I.P.-E.

Saskatchewan—L'administrateur des successions d'aliénés, ministère des Travaux publics, Regina, Sask.

Alberta—L'administrateur des successions d'aliénés, département du trésor, Edmonton, Alta.

## ON A VENDU 3,000,000 DE LIVRES DE POISSON LE JOUR NATIONAL

*La Commission des vivres rapporte que la vente a été deux fois plus forte que pour le vendredi saint.*

### Une institution permanente

La Commission des vivres du Canada fait le rapport suivant sur le succès qui a couronné l'institution de la fête du poisson.

Dans les annales de la publicité industrielle, l'institution d'une fête annuelle dédiée aux pêcheries a surpassé tout ce qui s'est fait de semblable. Le jour national du poisson, institué en 1915 par l'association des pêcheries canadiennes, est maintenant devenu un événement annuel permanent. Approuvé et appuyé par la Commission des vivres, le jour national du poisson a reçu l'encouragement chaleureux de la presse, et la publicité qu'on lui a accordée ne le cède qu'à celle qui est faite à l'emprunt de la victoire.

La fête du poisson a été célébrée d'un océan à l'autre. De grosses quantités de poisson furent importées dans tous les centres de distribution, et les détaillants ont fait rapport de la vente la plus considérable de poisson enregistrée dans l'histoire de ce commerce. Commencant mercredi le 30 octobre et continuant jusqu'au vendredi 1er novembre, la demande a été si considérable que beaucoup de détaillants, dans les grands centres, ont dû travailler jour et nuit, tout en prenant des employés supplémentaires.

L'augmentation moyenne des ventes est évaluée à 50 ou 60 pour 100 des ventes qui se font généralement le jour de l'année où il s'achète le plus de poisson, le vendredi saint. Toronto a vendu 222,400 livres de poisson, dont 127,000 livres de poisson de mer, et 95,400 de poisson d'eau douce. Montréal a battu tous les records en vendant 355,000 livres de poisson de mer et d'eau douce. Ottawa en a vendu 35,000 livres et les autres villes de l'Ontario font rapport de ventes également considérables. L'évaluation de la Commission des vivres d'une vente de poisson s'élevant à 3,000,000 de livres sera probablement atteinte.

### Nos importations.

Sous l'empire du Mémoire des douanes 2240-B, les articles ci-après mentionnés paraissant sur la liste restrictive peuvent être importés du Royaume-Uni à la faveur du “Permis d'importation général N° 1”.

Les articles mentionnés plus haut sont les suivants: Burlap, coton, produits manufacturés du coton, fourrures et produits, verre et verreries, verres optiques, verroterie, fibres textiles et végétales, chanvre, prélatars et linoléum pour parquets, laine et produits manufacturés de la laine.

## L'avance de l'heure économise le charbon.

Suivant des statistiques recueillies par l'administration des combustibles aux Etats-Unis, un million et quart de tonnes de charbon ont été économisées pendant les sept mois où l'avance de l'heure a été en vigueur dans ce pays.

Des faits précis furent obtenus d'une région ayant une population d'un million, où, de même qu'à plusieurs autres endroits, les opérations de “l'économie de la lumière du jour” ont été soigneusement observées. Il a été prouvé que dans ce seul district, l'économie du charbon, pendant les sept mois d'opération de la loi, a été de 17½ tonnes par mille de population. Ces chiffres furent contrôlés par d'autres venant de divers endroits pris dans les districts éloignés les uns des autres, et, de la masse de renseignements ainsi recueillis, on put arriver à fixer à 1,250,000 tonnes environ la quantité de charbon économisée grâce à l'avance de l'heure.

## Température fixe pour tous les édifices.

“La température dans tous les édifices doit être tenue au-dessous de 68 degrés pour le moins”, a déclaré M. C. A. Magrath, contrôleur du combustible. La situation du combustible est devenue tellement critique qu'il est absolument nécessaire d'éviter le gaspillage, et à une conférence convoquée dernièrement par M. Magrath, à laquelle assistaient les contrôleurs du combustible des provinces de Québec et d'Ontario, on a discuté les voies et moyens d'économiser notre approvisionnement limité de charbon dur.

C'est un fait connu de tout le monde que certains édifices au Canada sont surchauffés en hiver. Et même durant ces doux temps-ci, la température dans certains grands bureaux est trop élevée, la cause en est à la négligence de certains propriétaires qui ne prennent pas suffisamment d'intérêt dans la matière et qui devraient s'assurer qu'on ne consume que le combustible nécessaire au chauffage.

## Réglementation relative aux membres artificiels.

Afin de protéger les soldats rapatriés qui ont subi une amputation contre les assiduités rivales des manufacturiers privés d'appareils de prothèse, le gouvernement a jugé nécessaire d'adopter un arrêté en conseil mettant rigoureusement en vigueur des règlements régissant la question de la fourniture des membres artificiels aux soldats rapatriés qui en ont besoin.

## L'aviation au pays du Mikado.

L'empereur du Japon a souscrit \$250,000 à la Société Impériale d'Aviation pour aider à son développement pendant les prochaines cinq années. Le Japon a l'intention de donner une vigoureuse impulsion au service de l'aviation qui est en retard chez lui.

## Farine de frai comme succédané.

Des expériences faites à Bergen, Norvège, pour produire du pain contenant 20 pour 100 de frai, ont obtenu des succès. On a l'intention d'acheter des machines pour préparer une farine faite avec du frai de morue mélangé avec du grain à pain. Du pain fait avec ce mélange est, dit-on, fort sain et nutritif.

**LE SOLDAT SE DONNE !  
VOUS DEVEZ PRÊTER !**